

S-211

Second Session, Forty-first Parliament,
62 Elizabeth II, 2013

SENATE OF CANADA

BILL S-211

An Act to establish a national day to promote health and fitness
for all Canadians

FIRST READING, NOVEMBER 21, 2013

THE HONOURABLE SENATOR RAINE

S-211

Deuxième session, quarante et unième législature,
62 Elizabeth II, 2013

SÉNAT DU CANADA

PROJET DE LOI S-211

Loi visant à instituer une journée nationale de promotion de la
santé et de la condition physique auprès de la population
canadienne

PREMIÈRE LECTURE LE 21 NOVEMBRE 2013

L'HONORABLE SÉNATRICE RAINE

SUMMARY

This enactment designates the first Saturday in June in each and every year as “National Health and Fitness Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le premier samedi de juin comme « Journée nationale de la santé et de la condition physique ».

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

BILL S-211

PROJET DE LOI S-211

An Act to establish a national day to promote
health and fitness for all Canadians

Loi visant à instituer une journée nationale de
promotion de la santé et de la condition
physique auprès de la population cana-
dienne

Preamble

Whereas the Parliament of Canada wishes to
increase awareness among Canadians of the
significant benefits of physical activity and to
encourage Canadians to increase their level of
physical activity and their participation in
recreational sports and fitness activities;

Whereas it is in Canada's interest to improve
the health of all Canadians and to reduce the
burden of illness on Canadian families and on
the Canadian health care system;

Whereas many local governments in Canada
have public facilities to promote the health and
fitness of their citizens;

Whereas the Government of Canada wishes
to encourage local governments to facilitate
Canadians' participation in healthy physical
activities;

Whereas the Government of Canada wishes
to encourage the country's local governments,
non-governmental organizations, the private
sector, and all Canadians to recognize the first
Saturday in June as National Health and Fitness
Day and to mark the day with local events and
initiatives celebrating and promoting the im-
portance and use of local health, recreational,
sports and fitness facilities;

Whereas Canada's mountains, oceans, lakes,
forests, parks and wilderness also offer recrea-
tional and fitness opportunities;

Attendu :

que le Parlement du Canada souhaite sensi-
biliser les Canadiens et Canadiennes aux
avantages importants que procure l'activité
physique ainsi que les encourager à accroître
leur niveau d'activité physique et à participer
à des sports récréatifs et à des activités de
conditionnement physique;

qu'il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer
la santé de sa population et d'alléger le
fardeau que les maladies imposent aux
familles canadiennes et au système de soins
de santé canadien;

que de nombreuses administrations locales au
pays disposent d'installations publiques per-
mettant de faire la promotion de la santé et de
la condition physique auprès de leurs ci-
toyens;

que le gouvernement du Canada souhaite
encourager les administrations locales à
faciliter la participation des Canadiens et
Canadiennes à des activités physiques saines;

que le gouvernement du Canada souhaite
encourager les administrations locales du
pays, les organisations non gouvernementa-
les, le secteur privé et la population cana-
dienne à reconnaître le premier samedi de
juin comme Journée nationale de la santé et
de la condition physique et à marquer cette

Préambule

Whereas Canadian Environment Week is observed throughout the country in early June, and walking and cycling are great ways to reduce vehicle pollution and improve physical fitness;

5

And whereas declaring the first Saturday in June to be National Health and Fitness Day will further encourage Canadians to participate in physical activities and contribute to their own health and well-being;

10

journée par des activités et des initiatives locales qui souligneront l'importance et l'utilité des installations de santé, de loisirs, de sports et de conditionnement physique et qui en feront la promotion;

5

que les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et la nature sauvage du Canada offrent également des possibilités en matière de sports récréatifs et de conditionnement physique;

10

que la Semaine canadienne de l'environnement est célébrée dans tout le pays au début du mois de juin, et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;

que déclarer le premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique encouragera davantage les Canadiens et Canadiennes à participer à des activités physiques et à contribuer à leur santé et à leur bien-être,

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

25

SHORT TITLE

TITRE ABRÉGÉ

Short title

1. This Act may be cited as the *National Health and Fitness Day Act*.

1. *Loi sur la Journée nationale de la santé et de la condition physique.*

Titre abrégé

NATIONAL HEALTH AND FITNESS DAY

JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE

National Health and Fitness Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the first Saturday in June shall be known as "National Health and Fitness Day".

2. Le premier samedi de juin est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée nationale de la santé et de la condition physique ».

Journée nationale de la santé et de la condition physique

Not a legal holiday

3. For greater certainty, National Health and Fitness Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

3. Il est entendu que la Journée nationale de la santé et de la condition physique n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.

Statut



Available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
Disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
<http://www.parl.gc.ca>